

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5525849 Fax: (251-11) 5525855
Website: www.africa-union.org

CONFERENCE DE L'UNION
Seizième session ordinaire
30 - 31 Janvier 2011
Addis-Abeba (ETHIOPIE)

Assembly/AU/15(XVI) Add.6
Original : anglais

**RÔLE DE LA FEMME DANS LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE**
(Point proposé par la République d'Afrique du Sud)

**LES FEMMES EN TANT QUE RESSOURCE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE**
(Point proposé par la République d'Afrique du Sud)

I. Justification

1. Le continent a fait de grands progrès dans la voie de l'émancipation des femmes grâce aux nombreuses initiatives prises par l'Union africaine en ce qui concerne l'implication et la participation des femmes, et le rôle qu'elles jouent dans les activités économiques traditionnelles de tous les secteurs des entreprises humaines est essentiel pour le développement durable de l'Afrique. Des travaux de recherche indiquent que les femmes représentent la majorité des pauvres tant en milieu rural qu'urbain en Afrique. Dans l'ensemble du continent, les femmes se sont lancées dans des activités qui visent à assurer leur développement et leur autonomisation afin qu'elles puissent jouer un rôle important au sein de la société. Parmi ces activités figurent la lutte contre l'augmentation inacceptable de la pauvreté chez les femmes, l'amélioration de leur accès à l'éducation et aux services de santé, la recherche de solution au rapport que les femmes entretiennent avec l'environnement, l'intensification de leur participation aux processus de paix et à la prise de décisions, l'amélioration de leurs droits juridiques et humains, la prise en compte des questions qui intéressent surtout la petite fille, l'intégration d'une dimension féminine dans la formulation de décisions économiques et en matière de développement par la collecte et l'analyse des données en tenant compte de la problématique hommes-femmes.

2. La Conférence de Beijing de 1995 a mis l'accent sur l'autonomisation des femmes en tant que l'un des principaux objectifs de développement du 21^{ème} siècle. Elle a adopté un Programme d'action qui recommande l'intégration de critères sexospécifiques dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de tous les programmes et politiques, y compris les programmes de développement. Au niveau de l'Union africaine, la politique de l'UA sur le genre résume les décisions et les déclarations de la Conférence et les autres engagements pris au niveau mondial sur l'égalité entre les hommes et les femmes et sur l'autonomisation des femmes, et montre que l'Union africaine reste engagée à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes sur le continent. Ceux-ci prennent, entre autres, en compte, l'adoption de l'article 4 (I) de l'Acte constitutif de l'Union africaine qui consacre le principe de la parité, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. Les politiques relatives au genre donnent aux organes de l'UA, le mandat de mettre en œuvre les engagements pris par la Conférence, qui seront révisés de temps à autre. Ces politiques viennent également compléter la mise en œuvre en cours de ces engagements au niveau des États membres et au sein des Communautés économiques régionales (CER).

3. Dans la région, on a enregistré la signature, en septembre 1997, d'une Déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes par les dirigeants de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) lors de leur réunion au Malawi, de même que celle du Protocole sur le genre et le développement en 2008, à Sandton (Afrique du Sud). Ces mesures sont le signe d'une avancée dans la bonne direction et du travail positif qui peut découler de telles interactions et consultations. Par cette déclaration, les États membres s'engagent à mettre fin aux inégalités entre les hommes et les femmes dans la région, à

intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes les activités de la SADC, à créer une structure des ministres en charge des questions liées au genre et à mettre en place des agents de coordination dans les États membres ainsi qu'une unité en charge des questions du genre au sein du secrétariat de la SADC. Il pourrait en être de même au niveau continental, étant donné que des efforts, des initiatives et des instruments du même genre existent dans les autres Communautés économiques régionales sur l'ensemble du continent.

4. Malgré toutes ces initiatives, la réalité quotidienne sur le terrain montre que les femmes restent confrontées à des difficultés. Même si plusieurs pays ont ratifié les accords des Nations Unies comme la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes qui garantit aux femmes l'égalité des droits et la protection contre toutes formes de discrimination, ceux-ci n'ont pas encore été, à ce jour, pris en compte dans la formulation des politiques ni permis aux femmes de bénéficier de meilleures conditions de vie ou de travail. Le fait de ne pas prendre en compte les points de vue, les compétences et le dynamisme de plus de la moitié de la population (les femmes africaines), entrave le développement de l'Afrique. Sans engagement conséquent sous la forme de changement de politiques et de fourniture de ressources pour trouver des solutions aux causes profondes de la condition féminine, l'Afrique ne pourra réaliser de progrès décisifs sur la voie de son développement et du renouveau.

5. Outre leurs fonctions sociales essentielles au sein de leur communauté, la plupart des femmes africaines restent confinées à des tâches domestiques, comme s'occuper des enfants, des malades et des personnes âgées. Elles sont le pilier de l'économie rurale dans la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne. La production alimentaire est la principale activité majeure des femmes rurales et, leurs responsabilités ainsi que la part de travail qu'elles fournissent dépassent généralement celles des hommes dans la plupart des secteurs en Afrique. Avec la situation qui prévaut actuellement dans le domaine de la sécurité alimentaire sur le continent qui est aggravée par les effets du réchauffement de la planète et du changement climatique, les femmes travaillent sans relâche pour assurer la nourriture et les moyens d'existence de leur famille.

6. Il est très important de reconnaître que le rôle des femmes dans le programme de développement est un chaînon manquant qui peut, dans un premier temps permettre de parvenir à un véritable développement. Il est également fondamental que les décideurs, non seulement signent ces accords internationaux mais les mettent également en œuvre, afin qu'ils fassent partie intégrante de nos politiques et constitutions nationales, et qu'ils travaillent avec les femmes pour améliorer leur situation et partant, accélérer le développement de l'Afrique. Les gouvernements devraient adopter une approche globale en ce qui concerne les agences de développement et les femmes elles-mêmes, afin de lever les obstacles sociaux, économiques et juridiques rencontrés par les femmes. Les femmes africaines sont les principaux acteurs du développement et des efforts devraient être déployés dans le but de promouvoir leur leadership afin que le continent puisse aller de l'avant dans la voie du développement. Les capacités de leadership des femmes au sein de leurs communautés, groupes et associations devraient bénéficier de l'espace et du soutien nécessaires pour s'épanouir. Les institutions et les mécanismes de prise de décisions des femmes au sein des communautés, au marché et dans les affaires devront être reconnus et devraient servir à accroître la participation et le pouvoir de prise de décisions des femmes au sein de la société. Le rôle des femmes dans la sphère politique et au niveau de la prise de décisions est donc essentiel.

7. L'Organisation panafricaine des femmes (OPF) a été créée afin de lutter pour l'émancipation des femmes, de soutenir les mouvements de libération et les réfugiés sur le continent, y compris l'indépendance des pays africains. Elle s'efforce de veiller au développement socioéconomique, en particulier dans les pays membres et au niveau international, et de renforcer la coopération et la solidarité entre les femmes africaines et les femmes du reste du monde. Toutefois, l'OPF est confrontée à de nombreux problèmes dont le manque de financement. Il est donc essentiel de soutenir la redynamisation de cet organisme panafricain afin qu'il reflète l'engagement pris à son endroit par les dirigeants africains.

II. Éléments de la décision devant être prise par le Sommet de l'UA :

- il est proposé que les États membres de l'UA s'engagent à financer les programmes régionaux relatifs à la prise en compte de la dimension féminine ;
- il convient également de réitérer la prise en compte dans les politiques et programmes nationaux des questions de genre ;
- il convient de renforcer la capacité des unités en charge des questions de genre aux niveaux continental, régional et national en vue d'assurer la mise en œuvre des programmes en faveur de la femme ;
- il faudrait inviter les États membres et les CER à utiliser au maximum les bureaux régionaux de l'OPF basés dans leurs régions spécifiques en vue d'accroître la contribution des femmes au développement du continent.

2011-01-30

Women as a resource in sustainable development and economic growth in Africa (Item proposed by the Republic of South Africa)

African union

African union

<http://archives.au.int/handle/123456789/5765>

Downloaded from African Union Common Repository